

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 6 Octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 27

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, CARTA, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame DENIS*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur DERUELLE*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur FEDDAL.

DELIBERATION N° 16 : RÉNOVATION URBAINE – QUARTIER DU FAUBOURG DUCHATEAU.
DÉNOMINATION DE VOIRIE. Voie située entre les rues Guy NATUREL et de l'Abbé BOURGEOIS (*Quartier Faubourg Duchateau*).

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Faubourg Duchateau, il est accordé au promoteur DEMATHIEU & BARD IMMOBILIER, un permis de construire de 12 maisons individuelles dont 8 seront desservies par une voie non dénommée.

Ainsi, afin de pouvoir procéder à l'adressage de ces futures constructions, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DÉNOMMER** cette voie.
- **D'APPROUVER** ladite dénomination.

.../...

● **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à cet adressage.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

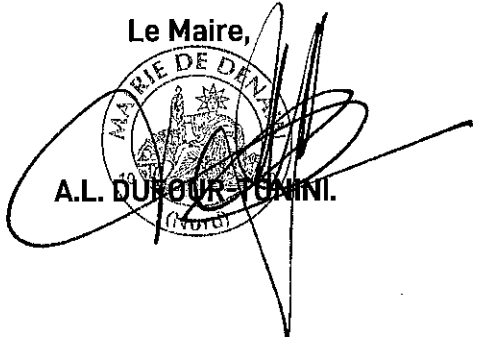
DECISION : PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉNOMME CETTE VOIE : Rue de la Ferme Rolland.

Se sont abstenus : MM. FEDDAL, DANDOIS.

Le Secrétaire de séance,


Y. FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DUBOUR-TOUINI.


Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....